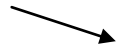


L'ESSENTIEL de la REFORME de la FORMATION PROFESSIONNELLE

- **Le compte personnel de formation** : le CPF remplace le DIF au **1^{er} janvier 2015**



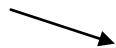
150 H maxi

Non rattaché à un poste mais au salarié (heures conservées tout au long de la carrière)

Géré par la Caisse des dépôts et consignations

Solde des heures DIF reprises jusqu'en 2020

- **L'entretien professionnel**



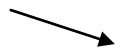
S'ajoute à l'entretien annuel d'évaluation

Obligatoire tous les 2 ans, date limite : mars 2016

+ 1 Bilan tous les 6 ans

Concerne le parcours du salarié, ses besoins en formation, ses perspectives d'évolution professionnelle (et non ses objectifs et performance par rapport au poste occupé)

- **Les nouveaux modes de financement**



En 2015, une contribution unique **de 0,55 %** de la masse salariale pour les – 10 salariés

Et de **1 %** pour les 10 salariés et +

- **Les chiffres clé**

Contribution moyenne des entreprises de la branche tourisme : 658 €

Coût moyen d'une journée/formation par personne : 300 €

60 % des entreprises de la branche tourisme engagent une formation contre 20 % de moyenne nationale

- **Pour plus d'infos**

www.emploi.gouv.fr

www.loi-formation.fr

www.agefos-pme-bretagne.com

www.moncompteformation.gouv.fr